

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000167-133

DATE : Le 21 janvier 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CLAUDE BOUCHARD, j.c.s.

SYLVIE CLOUTIER

Demanderesse

c.

USG CORPORATION
et
UNITED STATES GYPSUM COMPANY
et
CGC, INC.
et
NEW NGC, INC.
et
LAFARGE NORTH AMERICA, INC.
et
LAFARGE CANADA, INC.
et
CERTAINEED CORPORATION
et
CERTAINEED GYPSUM, INC.
et
CERTAINEED GYPSUM CANADA, INC.
et
TIN INC. (autrefois connue sous la raison sociale TEMPLE-INLAND INC.)
et
PABCO BUILDING PRODUCTS, LLC

Défenderesses

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

**JUGEMENT SUR DEMANDE POUR APPROBATION DES HONORAIRES DES
AVOCATS ET DE LA DEMANDERESSE**

[1] **CONSIDÉRANT** que les parties sont impliquées dans un litige de la nature d'une action collective;

[2] **CONSIDÉRANT** que des ententes de règlement ont été conclues avec les groupes de Défenderesses suivants :

- a) Lafarge North America Inc. et Lafarge Canada Inc. (ci-après « **Lafarge** »), le 30 novembre 2018;
- b) New NGC Inc. (ci-après « **New NGC** »), le 4 mars 2019;
- c) Pabco Building Products, LLC (ci-après « **Pabco** »), le 23 avril 2019; et
- d) USG Corporation, United States Gypsum Company et CGC Inc. (ci-après « **USG**»), le 5 juin 2019.

[3] **CONSIDÉRANT** les jugements rendus approuvant respectivement chacune de ces ententes de règlement;

[4] **CONSIDÉRANT** que les avocats de la Demanderesse demandent au Tribunal, par leur demande, d'approuver les honoraires ainsi que les frais et déboursés convenus dans le cadre d'un document intitulé « Convention d'un Mandat professionnel »;

[5] **VU** la demande sous étude;

[6] **VU** que la demande a été notifiée au Fonds d'aide aux actions collectives;

[7] **VU** les pièces déposées au dossier;

[8] **VU** les représentations des avocats;

[9] **APRÈS EXAMEN**, le Tribunal estime que les honoraires et les déboursés réclamés par les avocats de la Demanderesse sont raisonnables et justifiés et qu'ils doivent être approuvés;

[10] **APRÈS EXAMEN**, il y a lieu de faire droit à la demande de la Demanderesse;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[11] **ACCUEILLE** la présente demande;

[12] **APPROUVE** le paiement aux avocats de la demanderesse de leurs honoraires et des frais et déboursés qui suivent, à même le montant des ententes de règlement, soit :

Honoraires :	18 758,70 \$
Taxes applicables sur les honoraires :	2 809,12 \$
Déboursés :	2 919,80 \$
Taxes applicables sur les déboursés :	437,27 \$
Grand total :	24 924,89 \$

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.



CLAUDE BOUCHARD, j.c.s.

Siskinds, Desmeules, Avocats, Casier #15
Me Karim Diallo
43, rue de Buade, bureau 320
Québec (Québec) G1R 4A2
Avocats de la demanderesse

Société d'avocats Torys s.e.n.c.r.l.
Me Sylvie Rodrigue
Me Geneviève Bertrand

1, Place Ville Marie, bureau 2880
Montréal (Québec) H3B 4R4
Avocats de USG Corporation, United States Gypsum Company et CGC, Inc.

Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l.
Me Nick Rodrigo
1501, avenue McGill College, 26^e étage
Montréal (Québec) H3A 3N9
Avocats de New NGC, Inc.

McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.
Me Stéphanie St-Jean
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Avocats de Lafarge North America, Inc. et Lafarge Canada, Inc.

Miller Thomson LLP
Me Fadi Amine
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 3700
Montréal (Québec) H3B 4W5
Avocats de Certaineed Corporation et Certaineed Gypsum Canada, Inc.

Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.
Me Joëlle Boisvert
Me Guy Poitras
1, Place Ville Marie, bureau 3700
Montréal (Québec) H3B 3P4
Avocats de Pabco Building Products, LLC

Fonds d'aide aux actions collectives
Me Frikia Belogbi
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10 :30
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Date d'audience : 15 janvier 2020